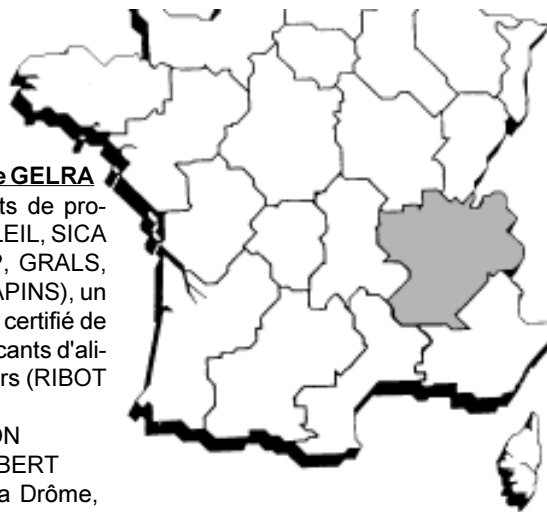


Rhône-Alpes : diversité de la production



Une structure régionale : le GELRA qui regroupe 6 groupements de producteurs de lapins (VALSOLEIL, SICA SUD EST LAPIN, GARLAP, GRALS, GELAP UNION et LOIRE LAPINS), un syndicat lapin qualité "Lapin certifié de la vallée du soleil", des fabricants d'aliments (9 firmes) et 2 abattoirs (RIBOT et SEDEMAF).

Président : Raymond PAVON
Animatrice : Françoise ROBERT
Chambre d'Agriculture de la Drôme,
2 bd Vauban, 26001 Valence Cedex.

5^e région de production de lapins avec 4 500 tonnes (5 % du total)
110 ateliers et 24 000 cages mères

8^e région d'abattage avec 2 000 tonnes abattues en 2001

5^e région de fabrication d'aliment avec 33 750 tonnes

La filière régionale de la région Rhône-Alpes s'est réunie le 26 juin à Portes-les-Valence (26) pour son assemblée générale.

Dans le cadre du XII^e Contrat de Plan Etat-Région qui couvre la période 2000-2006, de nombreuses actions ont été menées par le Gelra sur la filière lapin. Citons la réalisation d'un **appui technique** pour les groupements de producteurs (50 ateliers actuellement) avec un volet thématique : "qualité des produits et charte sanitaire". Des actions sont aussi conduites pour la **rénovation technique** des bâtiments cunicoles de plus de 6 ans d'âge avec réalisation au préalable d'un diagnostic par un technicien agréé, ainsi que pour l'**amélioration sanitaire** des bâtiments de plus de 3 ans d'âge (aide à l'investissement de 25 à

45 % avec un plafond de 30 000 F selon le profil jeunes agriculteurs ou non, zone défavorisée ou non, existence d'un CTE, ...).

Au niveau signe de qualité, le lapin certifié de la région "le lapin Grand-air de la vallée du soleil" représente aujourd'hui 40 % de la production régionale et bénéficie d'un programme spécifique.

Au cours de cette journée, une présentation a été consacrée au **Contrats Territoriaux d'Exploitation** (CTE). Conclut sur la base d'un volontariat entre un agriculteur et l'Etat, ils portent sur la globalité de l'exploitation et répond à des enjeux individuels et collectifs. Dans ce dernier cas, ils devront correspondre aux enjeux définis sur le plan

départemental et national (développement durable). Des aides financières de deux types (aides à l'hectare ou à l'UGB et aides en pourcentage de la dépense pour les investissements, les études, ...) sont accordées.

Pour le lapin, deux actions peuvent être prises en charge par un CTE (mais il n'existe actuellement pas de CTE collectif pour la production du lapin). La première, dans le volet socio-économique concerne le surcoût entraîné par une démarche "qualité des produits". En effet, la mise en place d'un cahier des charges spécifique, et le surcoût dû à une densité de lapins en général plus réduite amène une augmentation des coûts de production.

La deuxième, dans le volet environnement et ter-

ritoire, concerne le compostage des déjections. Les investissements en matériel, les analyses, la construction d'une aire bétonnée, ou le temps passé par l'éleveur pour la bonne maîtrise de la technique peuvent faire l'objet d'une prise en charge.

Un bureau de communication basé à Marseille a ensuite présenté le projet d'un logiciel de suivi technique d'élevage lapins. Un de ses objectifs prioritaire est de permettre à tout moment à une personne extérieure à l'atelier de pouvoir assurer le travail et le suivi de l'élevage. Ce projet a suscité de nombreuses interrogations de la part des participants.

Une présentation du compostage des déjections, par Stéphane Guillouais, technicien de la chambre d'agriculture de la Drôme a clos cette journée.